P.V. n° 8 – réunion présentielle à PUYMOYEN

Président : M. LAGARDE.
Présents : MM. BATTOU – BOUARD – NARBATE - REPENTIN – SICOT
En visioconférence : MM. NAHUM – OYHAMBERRY
Excusés : M. BOUDET – ROUGER
Administratifs : MME. MATHIEUX. – M. CLEMENT – VALLET

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 118 euros.
Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1/ COUPE DE FRANCE

SYSTEME COUPE DE FRANCE - 2026.2027

726 engagés (dont Pau F.C. en L2)

22/08/2026	*1er Tour*	----------}	289	matches avec	578	clubs	+		entrants		574: X Districts + X R3
29/08/2026	*2ème Tour*	----------}	199	matches avec	289	vainqueurs	+	109	entrants	F	117 : 60 R2 + 49 R3
12/09/2026	*3ème Tour*	----------}	117	matches avec	199	vainqueurs	+	35	entrants	E	35 : 8 N2 + 25 R1+ 2 R2
26/09/2026	*4ème Tour*	----------}	60	matches avec	117	vainqueurs	+	3	entrants	D	3 : N1
10/10/2026	*5ème Tour*	----------}	30	matches avec	60	vainqueurs	+	0	entrant	C	
24/10/2026	*6ème Tour*	----------}	15	matches avec	30	vainqueurs					
			710	matches				725	engagés (hors Pau F.C.)		

entrants D (4) :	3 N1 :	Angoulême Charente F.C - Aviron Bayonnais - F.C. Chauray -

entrants E (32) :	8 N2 :	Trélissac Périgord F.C. - F.C.E Mérignac Arlac - Les Genets d'Anglet - U.S. Lège Cap Ferret - S.A.G. Cestas - U.S. Chauvigny - F.C. Bassin d'Arcachon - A.S. Panazol

Homologation des rencontres du 3ème Tour :

Les membres de la Commission prennent connaissance des résultats des 116 rencontres disputées pour ce 3ème Tour. Aucune réserve ou évocation n'a été transmise par le service juridique, et émanant des clubs.

Il reste une seule rencontre à disputer et reportée du précédent week-end entre l'E.S. SAINTES FOOTBALL et les GIRONDINS DE BORDEAUX

Sont donc engagés pour ce 4ème Tour de la COUPE DE FRANCE :

- Les 116 équipes qualifiées à l'issue du 3ème Tour
- E.S. SAINTES FOOTBALL ou F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX
- Les 3 équipes engagées au niveau N1

Le tirage du 4ème Tour de la COUPE DE FRANCE

La Commission procède à la constitution de 3 groupes géographiques de 40 équipes.
Le tirage au sort est effectué en direct du Crédit Agricole de SOYAUX et diffusé en live sur les réseaux de la LFNA.

La règlementation du 4ème Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 27 Septembre 2026 à 15h00 ou le samedi 26 Septembre 2026 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.
En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.
Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par la CRA pour toute rencontre de niveau N2, R1 et R2.
La délégation sera donnée aux CDA pour toutes les autres rencontres.
En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club recevant qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra **IMMEDIATEMENT** prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER
Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES
Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfna.fff.fr
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** **afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant**.

ACCES AUX MATCHES
Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse électronique par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des REMPLACES-REMPLACANTS ne s'applique plus à compter de ce tour.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (5 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en trois séquences au maximum en conformité avec l'article 7.3 du règlement de la Coupe de France).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

2/ COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Il est présenté en séance la liste des 248 équipes engagées sur ce 3ème Tour constituées ainsi :

- 141 équipes qualifiées à l'issue du 2nd Tour
- 107 équipes éliminées du 3ème Tour de la COUPE DE FRANCE

Sont exemptées de ce tour :

- le vainqueur de la future rencontre entre l'E.S. SAINTES et le F.C. GIRONDINS DE BORDEAUX
- le F.C. ST MEDARD EN JALLES (R1)

Le système d'épreuve complet et final interviendra plus tard dans la saison.

Le tirage du 3ème Tour de la COUPE NOUVELLE-AQUITAINE

La Commission procède à la constitution de 6 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

La règlementation du 3ème Tour

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **dimanche 27 Septembre 2026 à 15h00 ou le samedi 26 Septembre 2026 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.
En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (pas de prolongation).

Les arbitres centraux seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants et les arbitres-assistants proposés par les clubs en présence. La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe recevante.

REGLEMENT FINANCIER
Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

ACCES AUX MATCHESLes dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.
TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à competitions@lfna.fff.fr
Cette formalité est ABSOLUMENT OBLIGATOIRE afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des REMPLACES-REMPLACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8èmes de Finale inclus.

Prochaine réunion le mardi 29 Septembre 2026 à 10h00 à Puymoyen :

- Tirage du 5ème tour de la Coupe de France au CONSEIL GENERAL de la CREUSE à GUERET
- Tirage du 3ème tour de la Coupe de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président,
Bernard LAGARDE

Le secrétaire de séance,
Vincent VALLET

Procès-Verbal validé le 21 Septembre 2026 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA